

MATINÉE LOI ALIMENTATION

Réforme EGALIM : mesures et obligations pour les acteurs de la grande consommation

16/04/2019 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- L'occasion de faire le premier bilan chiffré de l'évolution des promotions depuis début 2019
- Avec la participation d'un cabinet d'avocats expert
- Le témoignage de 2 fédérations représentatives de la grande consommation et des spécialistes de la grande distribution

Journée animée par la rédaction de LSA avec Yves Puget

Programme soumis à modifications

Accueil des participants

ALLOCUTION D'OUVERTURE Le point juridique – La loi EGA et ses ordonnances passées au crible

Retour sur les mesures législatives et ses obligations pour les acteurs de la grande consommation : quelles applications, quelles échéances

Les shoppers face au nouveau contexte promotionnel

- Perception et compréhension de la loi selon les profils des foyers
- Nouveaux comportements d'achat en magasin

Le point de vue des fédérations – Quels changements sont observés suite à la loi EGALIM pour les acteurs de la grande consommation

- Comment les nouvelles dispositions influencent les politiques commerciales des opérateurs économiques
- Au-delà des promotions, quels impacts sur les offres, les stocks, les invendus, etc.
- Quel premier bilan après le premier trimestre 2019

Pause et networking

Le point juridique - Focus sur le SRP et les promotions

- Le nouvel SRP
- Quels encadrements en valeur et en volume des promotions
- Les sommes négociées au titre des prestations rendues par les centrales internationales entrent-elles dans le calcul du SRP

Tout savoir sur les prix et la promotion

- Etat des lieux quantitatif et qualitatif de l'évolution des promotions depuis début 2019
- Eclairage de la DGCCRF: Réponses face au cagnottage, offre d'un produit différent, prix avantageux... https://events.lsa-conso.fr | 01 77 92 93 36 | events@lsa.fr

■ Les secteurs les plus touchés : comment les industriels pallient les problèmes de promotion et gèrent la crise

Le point de vue de COOP DE FRANCE - Les conséquences de la loi EGAlim pour les agriculteurs et les coopératives

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Contractualisation agricole et indicateurs dans les filières agroalimentaires

■ Quelles obligations contractuelles pour les filières PGC ?

Fin de la matinée-débat - Cocktail déjeunatoire

Avec la présence exceptionnelle de

Professionnel(s) du secteur

Qui participe à cet événement

■ Directions commerciales, marketing et pricing

Tarifs

- Tarif général early bird : 695,00 €HT
- \blacksquare Tarif prestataires de services (hors industriels et distributeurs) early bird : 795,00 \in HT